



FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Prévention des risques psychosociaux : l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes engagé pour la bonne santé physique et mentale des kinésithérapeutes

Mesdames, messieurs,

Dans le cadre de sa mission d'entraide, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes vient en aide aux praticiens qui sont victimes d'accidents de la vie ou à leurs ayants droit. L'entraide ordinale ne se substitue pas aux assurances, mais elle contribue à faire face en urgence à des difficultés financières et humaines qui peuvent être importantes.

Le Conseil national de l'ordre coordonne l'action de 14 référents régionaux dont la mission est d'accompagner les confrères en difficulté. Ces référents ont suivi une formation leur permettant de répondre de la façon la plus adaptée possible aux sollicitations émanant de kinésithérapeutes en difficulté.

Dans une vision prospective, le Conseil national de l'ordre va mener de nouvelles enquêtes relatives aux risques psychosociaux que subissent les kinésithérapeutes salariés et libéraux en vue d'élaborer des propositions concernant la qualité de vie au travail.

Le Conseil national de l'ordre a réalisé une vidéo qui vous est destinée pour vous sensibiliser aux risques psychosociaux et vous informer par le biais de témoignages sur les actions menées par les conseils départementaux et les acteurs relais.

[Découvrez la vidéo en cliquant ici](#)

Le Conseil national a mis en place une plateforme d'entraide qui se compose de deux outils :

Un numéro vert gratuit et accessible 24h/24



Il est destiné à tous ceux qui ont un besoin urgent d'écoute ou d'une prise en charge médicale, le cas échéant l'appel est dirigé vers un psychologue. Toutes les informations échangées sont couvertes par le secret professionnel.

Le [formulaire de prise de contact](#) pour ouvrir un dossier d'entraide.

Celui-ci peut aboutir si nécessaire à une aide financière, mais également une aide dans le cadre de différentes démarches.

Votre Conseil départemental est l'interlocuteur privilégié pour vous guider dans une démarche d'amélioration de votre qualité de vie au travail. N'hésitez pas à le contacter. Vous trouverez ses coordonnées [en cliquant ici](#).

Le Conseil national de l'ordre



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes



Facebook

Twitter

LinkedIn